

2008/708 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET D'UNE VOITURE LOTUS SEVEN APPARTENANT AU MUSEE HENRI MALARTRE AU CLUB LOTUS FRANCE POUR LE SALON EPOQU'AUTO A LYON (EUREXPO) DU 7 AU 9 NOVEMBRE 2008 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La collection du Musée Henri Malartre comporte la plus célèbre des voitures Lotus type Seven de compétition. Elle a remporté les deux éditions de la Coupe des Provinces, en 1964 et 1965, la toute première formule de promotion française qui a permis à plusieurs de nos pilotes internationaux de faire leurs premières armes.

L'Association le Club Lotus France a sollicité le prêt de cette voiture pour la présenter sur son stand lors du 30<sup>e</sup> Salon Epoqu'auto qui se déroulera à Lyon (Eurexpo) du 7 au 9 novembre 2008.

La présence de la voiture à ce Salon, dont l'édition 2007 a attiré 26 000 visiteurs, contribuera à la valorisation de l'image du Musée et de la Ville de Lyon dans le monde des collectionneurs d'automobiles et notamment le milieu de la compétition historique dont le succès va croissant auprès du grand public. Le musée de l'automobile pourra ainsi attirer de nouveaux publics et notamment les clubs d'automobiles sportives.

Je vous propose en conséquence de prêter la voiture Lotus Seven du Musée Henri Malartre au Club Lotus France pour la manifestation des 7, 8 et 9 novembre 2008. Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est soumise à votre approbation.»

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de prêt susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Club Lotus France est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN